

PROJET DE LOI

N° 21

adopté

SÉNAT

le 6 novembre 1985 PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République hellénique à la convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles ouverte à la signature à Rome le 19 juin 1980.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 457 (1984-1985) et 42 (1985-1986).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République hellénique à la convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles ouverte à la signature à Rome le 19 juin 1980, signée à Luxembourg le 10 avril 1984 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 6 novembre 1985.

Le Président,
Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 457 (1984-1985), Sénat.